FONCIER

Décision 2025-77 : Délégation du droit de préemption urbain au syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE) pour la cession d'un bâtiment industriel avec terrain attenant sur les communes de MOTZ et SERRIERES EN CHAUTAGNE

1 DOCUMENT - Publié le 07 avril 2025

DÉCISION

https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2025/decision-2025-77-delegation-du-droit-de-preemption-urbain-au-syndicat-mixte-chambery-grand-lac-economie-cgle-pour-la-cession-dun-batiment-industriel-avec-terrain-attenant-cadastre-section-d-n-826-1032-1206-1209-1354-10311208-1249-et-1251-a-motz-73310-et-dun-terrain-en-zone-industrielle-cadastre-section-aa-n1-2-et-6-a-serrieres-en-chautagne-73310-38712?

DEC_2025-77.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 572,5 KO)

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.